



ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):
..... 24 08 2016

ពេលវេលា (Time/Heure): 13 : 20

មន្ត្រីបម្រុងបន្តករសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: SAN N. RADA

Doc. n° E327/4/5

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

À : Toutes les parties au dossier n° 002

Date : 24 août 2016

De : M. le Juge Ya Sokhan, faisant fonction de président de la Chambre de première instance

Copie : Tous les juges de la Chambre de première instance et le juriste hors classe de la Chambre de première instance



OBJET : Traduction de copies de documents vietnamiens obtenues des Archives de la *Texas Tech University* auxquelles elles ont été données par le professeur Christopher Goscha

1. La Chambre de première instance a déjà informé les parties qu'elle s'efforçait d'obtenir une copie complète des minutes de la réunion du Comité permanent du Parti communiste du Kampuchéa, qui s'est tenue le 11 avril 1977 (voir Doc. n° E327/4/3, par. 1). Dans le cadre de ses recherches, la Chambre s'est adressée au professeur Christopher Goscha de l'université du Québec qui a informé la Chambre qu'il y a 25 ans il avait effectué des recherches à la bibliothèque de l'Armée populaire à Hanoï où, n'étant pas autorisé à photocopier les documents, il les avait recopiés intégralement à la main (les « Copies »). Le professeur Goscha a indiqué que, dans le cadre de ses recherches, il n'avait consulté que les traductions des documents en vietnamien, laissant par ailleurs entendre que l'Armée devait détenir les originaux en khmer que, pour sa part, il n'avait jamais vus (voir courriel du 10 mai 2016 ci-joint). Il a également informé la Chambre qu'il avait fait don des Copies au *Vietnam Virtual Archives* de la *Texas Tech University* (archives virtuelles sur le Vietnam de l'Université technique du Texas) (voir Doc. n° E327/4/3, par. 5 et E327/4/3.7).

2. La Chambre a examiné la liste des Copies que le professeur Goscha a données aux archives virtuelles sur le Vietnam (voir document n° 138847 ci-joint), qui sont toutes uniquement disponibles en vietnamien. La Chambre en a retenu 15 qui, au vu de leur intitulé, semblent être suffisamment pertinentes pour être traduites en anglais (voir tableau ci-joint). À ce jour, la Chambre a placé dans le répertoire partagé (SMD) l'ensemble des 15 Copies sélectionnées ainsi que neuf traductions disponibles en anglais des Copies. Les autres traductions en anglais des Copies sélectionnées seront placées dans le répertoire partagé dès que ces dernières seront disponibles.

3. La Chambre a aussi obtenu de Philip Short les traductions en français de deux des Copies faisant partie des 15 copies sélectionnées. Elle les a placées dans le répertoire partagé [voir Doc. n°s 32(N422)/T.8300 et 32(N442)/T.8302]. C'est le professeur Goscha qui a donné ces deux Copies en vietnamien à M. Short qui, pour son usage personnel, en a ensuite obtenu une traduction en français alors qu'il rédigeait son ouvrage intitulé « Pol Pot, Anatomie d'un cauchemar » (Doc. n° E3/9) (voir courriel du 11 mai 2016 ci-joint). Ces Copies ont été placées dans le répertoire partagé de sorte qu'elles puissent être examinées avec les autres versions des documents qui sont disponibles. À ce jour, il n'a pas encore été demandé à l'Unité d'interprétation et de traduction de traduire les autres Copies en français.

4. La date butoir pour déposer des observations, en application de la règle 87 du Règlement intérieur, sur la recevabilité des neuf Copies, dont la traduction en anglais est à présent disponible, est fixée au **30 août 2016**. La Chambre informera les parties dès réception des autres traductions qui, selon l'Unité d'interprétation et de traduction, devraient être disponibles le 8 septembre 2016 au plus tard. En conséquence, les observations éventuelles, en application de la règle 87 du Règlement intérieur, sur la recevabilité de ces six Copies restantes y compris de leur traduction seront à déposer le **15 septembre 2016** au plus tard.